

CONDITIONS

Titre du fonds non doté

Bourse d'admission Au-delà de l'excellence de Common Law

INTRODUCTION

La doyenne a mis en place cette bourse d'admission en 2024 pour recruter des étudiantes et étudiants exceptionnels à la Faculté de droit, Section de common law de l'Université d'Ottawa, en les aidant à payer leurs droits de scolarité.

OBJECTIF DU FONDS

Soutenir des étudiantes et étudiants nouvellement admis au programme de J.D. de la Faculté de droit, Section de common law, qui font preuve d'excellence scolaire, de leadership, d'innovation et d'intégrité. Les personnes récipiendaires seront choisies sur la base de leur mérite et de leur rendement scolaire, et non de leurs besoins financiers.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Critères d'admissibilité

La personne récipiendaire doit :

- avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne protégée ou de personne réfugiée;
- être admise à temps plein au programme de J.D. de la Faculté de droit, Section de common law de l'Université d'Ottawa;
- faire preuve d'excellence scolaire, de leadership, d'innovation et d'intégrité.

Valeur de la bourse : 10 000 \$ la première année, puis 5 000 \$ les deuxième et troisième années si la personne récipiendaire est toujours admissible.

Nombre de bourses : Minimum 1

Fréquence d'attribution : Annuelle

Renouvelable : Oui (voir les montants ci-dessus)

Programme ou cycle d'études : J.D.

DEMANDE

Aucune demande n'est requise. La bourse est attribuée automatiquement, en fonction des demandes d'admission soumises à la Faculté de droit, Section de common law.